

[Text]

• 1655

Mr. DeVries: In the current proposal, it is the projected expenditures under the existing family allowance system as included in the February 1991 budget.

Mr. Langdon: So in fact, looking just at the process itself, that particular constraining process, the result would be to increase the deficit—at least by the projections for this year—by \$500 million.

Mr. DeVries: If there were no other offsets, you're right.

Mr. Langdon: Okay. One of the things that struck me about the present budget, the 1992 budget, was the fact that the increase in tax benefits—which was provided, which accounted for approximately \$1 billion dollars as I recall the figures—was, again as I recall, entirely offset by reduction in expenditures of the same billion dollars. Is that correct?

Mr. DeVries: That is roughly correct, Mr. Langdon. In the budget documents what we said is that the expenditure reductions were used to finance the tax cuts. When you take a look at the individual measures, in most cases it is true that the expenditure reductions total \$7.2 billion over the course of the five years. The revenue cuts were somewhat more. They are \$9.3 billion over the five years.

Mr. Langdon: Okay, I was thinking in terms of this particular year but—

Mr. DeVries: In this particular year, it's basically a one-to-one relationship.

Mr. Langdon: That, of course, has the effect of a change in policy having taken place or a change in delivery having taken place—in fact, not just a change in delivery because tax cuts took place in certain areas different from those in which the expenditure cuts took place. But overall, the effect was to see to it there was no increase in the deficit compared to what it would otherwise have been. Is that correct?

Mr. DeVries: With respect to the tax cuts, yes. They were financed through expenditure reductions.

Mr. Langdon: Okay. I go back to the question of transfer payments I was starting to explore. The point you made—as I heard your answer—was that for the most part here we had programs that were self-financing. That was one part of the answer. The other part of the answer was that transfer payments represented program spending. In what respect do transfer payments represent program spending? Why do you refer to them as program spending?

Mr. DeVries: In the definition that is used in the Public Accounts of Canada as to what constitutes program spending, direct cash outlays—which basically most of the program spending is, direct cash outlays to the provinces, regardless of which program it may be—are classified as part of program spending.

Mr. Langdon: In the Public Accounts of Canada, would expenditures made in the operation of programs under the Unemployment Insurance Act be considered program spending?

[Translation]

M. DeVries: Dans la proposition actuelle, il s'agit des dépenses prévues en vertu du régime actuel des allocations familiales, telles qu'elles figurent dans le budget de février 1991.

M. Langdon: Donc, ce processus particulier aurait pour résultat d'accroître le déficit—si l'on se fie aux prévisions pour cette année, en tout cas—d'environ 500 millions de dollars.

M. DeVries: S'il n'y a rien d'autre, vous avez raison.

M. Langdon: D'accord. L'une des choses qui m'a particulièrement étonné, dans le présent budget, le budget de 1992, c'est le fait que l'augmentation des allègements fiscaux qui sont accordés—que l'on évalue à environ un milliard de dollars, si je me souviens bien—sera complètement compensée par une réduction équivalente des dépenses. Est-ce bien cela?

M. DeVries: Oui, c'est à peu près cela, monsieur Langdon. Dans les documents budgétaires, nous disons en effet que l'on a utilisé les réductions des dépenses pour financer les réductions d'impôt. Toutefois, quand on examine les mesures prises individuellement, en général, il est vrai que les réductions des dépenses seront de l'ordre de 7,2 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. La diminution des revenus sera un peu plus importante. Elle sera en effet de l'ordre de 9,3 milliards de dollars sur les cinq ans.

M. Langdon: Très bien. Je pensais davantage à cet exercice en particulier, mais...

M. DeVries: Pour cet exercice-là, le rapport est à peu près égal.

M. Langdon: Cela se réalisera, évidemment, dans la mesure où un changement de politique aura été effectué ou un changement dans la prestation des programmes—en fait, pas seulement dans la prestation des programmes, car les réductions d'impôt n'ont pas forcément été faites au même endroit où l'on a réduit les dépenses. Mais, en général, on voulait éviter que le déficit n'augmente, contrairement à ce qui aurait pu se produire, n'est-ce pas?

M. DeVries: Oui, les réductions d'impôt sont compensées par les réductions des dépenses.

M. Langdon: Très bien. Je reviens à la question des paiements de transfert que j'avais commencé à explorer tout à l'heure. Si j'ai bien compris ce que vous avez dit dans votre réponse, la plus grande partie de ces programmes est des programmes qui s'autofinancent. C'est en partie ce que vous avez dit dans votre réponse. Vous avez aussi dit que les paiements de transfert sont considérés comme des dépenses de programmes. Mais est-ce bien le cas? Pourquoi dites-vous que les paiements de transfert sont des dépenses de programmes?

M. DeVries: Dans les Comptes publics du Canada, on définit ce qui constitue une dépense de programme. Il s'agit de déboursés de caisse directs—ce que sont fondamentalement les dépenses de programmes, les paiements pécuniaires directs aux provinces, quel que soit le programme en vertu duquel ils sont versés.

M. Langdon: Dans le contexte des Comptes publics du Canada, les dépenses de fonctionnement des programmes issues de la Loi sur l'assurance-chômage sont-elles considérées comme des dépenses de programmes?